

Avis n°2022-12

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 21 novembre 2022
sous la présidence de Marie-Karine LHOMME, Vice-présidente en charge de la formation, de
l'insertion et de l'orientation professionnelles**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir entendu Willy BEAUVALLET, Vice-Président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires

Le quorum ayant été constaté en début de séance (36 membres présents et représentés)

Rend l'avis suivant :

Objet : campagne d'emploi 2023

Le Conseil académique plénier a rendu un avis favorable sur la campagne d'emploi 2023, conformément au document joint en annexe.

Le présent avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 72

Quorum : 36

Présents et représentés : 37

Dont :

Pour : 31

Contre : 3

Abstentions : 3

Fait à Lyon, le 22 novembre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 25 novembre 2022.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr